

ARRÊTÉ N° 33/2021

signé par
Mme Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir
et Mme Evelyne MÈGE, Directrice Académique des
Services de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir

le 18 février 2021

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SG- CCA

Arrêté relatif à la liste des agents composant le service départemental
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 18 février 2021

Affaire suivie par :
Véronique Julien-Titeux
Secrétaire Générale
n° 65-2021
Tél : 02 36 15 11 68
Mél : ca.ia28@ac-orleans-tours.fr
15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Le Préfet du département de l'Eure et Loir,
La Directrice académique des services
de l'éducation nationale d'Eure et Loir,

**Arrêté relatif à la liste des agents composant le service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports d'Eure et Loir**

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment son article 13 ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Eure et Loir ;

VU les effectifs communiqués par le directeur départemental de la cohésion sociale d'Eure et Loir et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure et Loir ;

CONSIDÉRANT les missions transférées au futur service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les agents qui les exercent ;

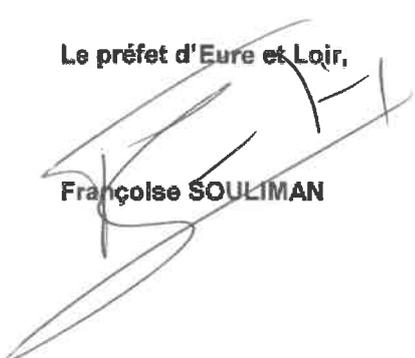
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et de la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure et Loir ;

ARRÊTENT :

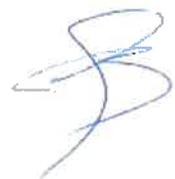
Article 1 : La liste des agents composant le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Eure et Loir, prévue par l'article 13 du décret susvisé, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure et Loir sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet d'Eure et Loir,


Françoise SOULIMAN

La Directrice académique des services
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir,


Evelyne MÈGE

**Annexe à l'arrêté relatif à la liste des agents composant le service départemental
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Eure et Loir**

Agents titulaires	Corps d'appartenance	Service de provenance
Stéphanie BEAUR	PS	DDCSPP
Alain BOUREAUD	PS	DDCSPP
Benôit GASNIER	PS	DDCSPP
Laureen GIROUX	AAE	DDCSPP
Sophie GUERIN	CEPJ	DDCSPP
Nathalie HABERT	PS	DDCSPP
Anne-Lyse HUGUET	ADJA	DDCSPP
Angel TAPIA-FERNANDEZ	IJS	DDCSPP

Agents non titulaires	Type de contrat	Service de provenance
Sylvia GUILLOU-FROTTIER	CDD	DDCSPP